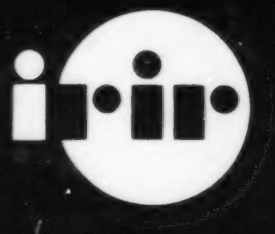

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

Rapport annuel 1991-1992

Rapport annuel 1991-1992

IRI-079

93-00042/

Pour tout renseignement concernant ce rapport ou
l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération s'adresser à:

Institut de recherche et
d'information sur la
rémunération

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1220
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone: (514) 288-1394
Télécopieur: (514) 288-3536

Dépôt légal - 2e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-26354-5
ISSN 0832-6207

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'activités de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1992.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Travail,

Normand Cherry
Québec, juin 1992

Monsieur Normand Cherry, ministre
Ministère du Travail
425, rue Saint-Amable, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5M3

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1992.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 23 de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., 1985, c.R-8.2).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente-directrice générale,

Nicole Poupart Gendreau
Montréal, juin 1992

Table des matières

Message de la présidente 7

Profil de l'Institut 9

Nature et fonctions 9

Conseil d'administration 10

Comité consultatif 10

Réalisations 13

Direction de la recherche 13

Direction des relations patronales et syndicales 15

Direction des communications 16

Direction administrative 17

Secrétariat général 18

Services financiers 18

Services informatiques 19

Personnel de l'Institut au 31 mars 1992 20

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1992 21

Rapport du vérificateur 21

Revenus et dépenses et excédent 22

Bilan 22

Notes complémentaires au 31 mars 1992 23

Publications de l'institut en 1991-1992 24

Message de la présidente

L'année 1991-1992 a été caractérisée à l'I.R.I.R. par de nombreuses activités de haute qualité. Celles-ci se sont articulées autour de quatre axes principaux: utilité, expertise, visibilité et efficacité.

Dans le cadre de son orientation de rapprochement avec les parties patronales et syndicales du secteur public, l'Institut cherche avant tout à leur être utile. C'est ainsi qu'il a tenu deux séminaires pour les familiariser avec les deux méthodes de sa comparaison. L'I.R.I.R. associe aussi les parties à sa réflexion dans le cadre de groupes de travail patronaux-syndicaux et rend ainsi le résultat de ses travaux plus profitable.

Cette année, l'Institut a réduit de six mois le laps de temps qui s'écoule entre la disponibilité des données de base et la diffusion des résultats de sa comparaison. Pour ce faire, il a divisé en deux parties son rapport de comparaison qu'il a publiées en mai et en novembre. Cette initiative qui a été bien accueillie par les parties et les médias sera renouvelée en 1992-1993.

Le partage de son expertise est une autre orientation de l'I.R.I.R. Dans le but de rendre sa méthodologie la plus transparente possible, l'Institut a produit cette année une série de documents portant sur les développements méthodologiques et les aspects statistiques relatifs à la comparaison de la rémunération.

Par ailleurs, la signature d'un protocole d'entente avec le ministère du Travail donnant accès à l'I.R.I.R aux données brutes de l'enquête annuelle du Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail permettra d'améliorer la précision de la comparaison de l'Institut et d'affiner et de diversifier ses analyses. Dans l'avenir, cette enquête sera menée conjointement par les deux organismes.

Le souci de qualité a également guidé les efforts de l'I.R.I.R. dans la conduite de son calendrier de recherche. Cette année, il a lancé une série de travaux qui vont dans le sens d'un élargissement de sa comparaison. À terme, l'Institut devrait notamment être en mesure de tenir compte d'emplois ou d'effectifs actuellement non couverts. La rémunération des enseignants fait par exemple l'objet d'une étude de faisabilité.

L'I.R.I.R. tient beaucoup à tenir ses clientèles cibles au courant de l'évolution de ses travaux. C'est pourquoi il cherche à accroître sans cesse sa visibilité et multiplie les occasions de contacts et d'échanges. La relance de son bulletin "I.R.I.R. info" va dans ce sens de même que sa présence à différents colloques, congrès et autres événements du monde de la rémunération.

Cette ouverture vers l'extérieur s'est traduite aussi par l'élargissement du nombre des membres du comité consultatif de l'I.R.I.R.

Par ailleurs, dans sa recherche d'une plus grande efficacité, l'Institut a mis en marche un processus de formation interne qui amènera l'ensemble du personnel à définir et mieux faire corps avec sa vision et sa mission.

Le rapport que vous allez lire présente de façon plus détaillée les diverses activités de l'I.R.I.R. qui méritent l'attention de ceux et celles qui s'intéressent aux réalisations de l'organisme.

En 1992-1993, avec une utilité, une expertise, une visibilité et une efficacité améliorées, l'Institut sera plus compétent que jamais pour remplir pleinement son mandat d'informer le public sur la rémunération des Québécois et d'aider les parties patronales et syndicales à prendre des décisions éclairées en matière de rémunération.

La présidente-directrice générale,

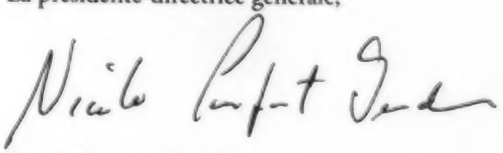

Nicole Poupart Gendreau

Profil de l'Institut

Nature et fonctions

Durant l'exercice 1991-1992, l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est entré dans sa septième année d'existence. Ce rapport annuel rend compte des activités d'un organisme jeune mais bien implanté dans les milieux de la rémunération au Québec qui lui reconnaissent utilité et compétence.

C'est précisément le 19 juin 1985 que l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic et créé l'I.R.I.R. Le ministre du Travail est responsable de l'application de cette loi et donc de l'Institut.

L'I.R.I.R. a pour mission d'informer le public sur la rémunération des salariés du secteur public et des autres salariés québécois qui oeuvrent dans les principaux secteurs de l'économie. Les informations objectives qu'il rend publiques facilitent le dialogue des parties patronales et syndicales à la négociation dans le secteur public. Par son mandat d'information, l'Institut contribue à créer un consensus en matière de rémunération.

L'I.R.I.R. contribue à créer un consensus en matière de rémunération

---

La loi demande à l'Institut de publier avant le 30 novembre de chaque année une comparaison de l'état et l'évolution de la rémunération globale des salariés des secteurs public et parapublic par rapport à celle des autres salariés québécois. Cette comparaison fournit de multiples informations sur les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail. Elle comporte également un volet tendances de la rémunération des syndiqués et non-syndiqués qui sont analysées en tenant compte du contexte économique. Ces données, qui sont le fruit des recherches de l'I.R.I.R., servent de références aux parties pour déterminer la rémunération globale dans le secteur public.

D'autre part, l'I.R.I.R. effectue à la demande conjointe des parties patronales et syndicales du secteur public des études qui mettent à contribution son expertise et sa crédibilité. Il fait aussi, de son propre chef, des recherches en vue de faire avancer le débat autour d'aspects particuliers de la rémunération. L'Institut produit ainsi des informations de plus en plus utiles et diversifiées sur la rémunération.

Les travaux de l'Institut s'effectuent dans un climat d'ouverture, de transparence et d'échanges avec les parties, mais aussi avec les organismes et associations du milieu de la rémunération, les universités et les firmes de consultants oeuvrant dans ce domaine.

Conseil d'administration

L'Institut est une corporation dont les affaires sont gérées par un conseil d'administration. La loi prévoit un conseil composé d'un maximum de 19 membres. Le président et les deux vice-présidents sont nommés par l'Assemblée nationale et les autres membres représentent en parties égales les milieux patronaux et syndicaux. Le conseil demeure toutefois restreint, les membres externes n'étant pas nommés.

Le conseil d'administration s'est réuni sept fois durant l'exercice 1991-1992. Il a adopté des résolutions portant notamment sur: des demandes de modification du règlement sur les effectifs, normes et barèmes de l'Institut en ce qui concerne les conditions salariales de son personnel; l'acceptation des états financiers pour 1990-1991; l'approbation du budget 1991-1992. Il a par ailleurs reçu le Rapport annuel 1990-1991 et le Septième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R.

Le conseil a adopté les objectifs de l'Institut, mettant une emphase particulière sur le rapprochement avec les parties patronales et syndicales. Enfin, il a approuvé le mandat et la composition révisés du comité consultatif de l'Institut et a procédé à la nomination des membres de ce comité.

Les membres du conseil d'administration au 31 mars 1992

Présidente	**Nicole Poupart Gendreau**
Vice-présidente	**Hélène Wavroch**
Vice-président	Vacant
Secrétaire générale (non-membre du conseil)	Elaine Baxter McLeay

Comité consultatif

Durant l'exercice 1991-1992, l'I.R.I.R. a modifié le mandat et la composition de son comité consultatif qu'il a élargi à dix membres externes. Les membres de ce comité sont choisis pour leur expertise, leurs travaux, leur rayonnement dans le monde des relations du travail et de la rémunération et leur sensibilité aux points de vue patronaux et syndicaux. Ces dix membres externes conseillent les membres de la haute direction de l'I.R.I.R. qui font également partie du comité. Le comité émet des avis sur les orientations et les travaux de l'Institut.

Le comité consultatif s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice, dont trois avec les nouveaux membres. Lors de ces réunions, il a donné son opinion sur les objectifs de l'I.R.I.R. et sur les nouvelles orientations du bulletin "I.R.I.R. info". L'I.R.I.R. lui a exposé la teneur des deux parties du Septième rapport sur les constatations. Il l'a également informé des conclusions de ses autres rapports de recherche. Il l'a de plus tenu au courant de ses projets de recherche, de la bonne marche du groupe de travail patronal-syndical sur l'impact des relativités salariales sur la comparaison de l'Institut et du développement des séminaires destinés aux parties patronales et syndicales du secteur public.

Le comité consultatif a donné son adhésion à la création de sous-comités pour l'étude conjointe et plus approfondie de certains dossiers. Un de ces sous-comités a suivi de près les travaux du comité tripartite chargé de préparer des recommandations pour la révision de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. Il a entrepris un processus de réflexion sur les modifications qu'il souhaiterait voir apporter à cette loi. Dans ses discussions, l'Institut vise à se doter des moyens les plus efficaces de réaliser son mandat et de mieux répondre aux besoins des parties et du Québec en matière d'informations sur la rémunération. Lors du prochain exercice, un sous-comité s'occupera de questions relatives au domaine des communications de l'Institut avec ses diverses clientèles externes.

Les membres du comité consultatif au 31 mars 1992

Nicole Poupart Gendreau
Présidente-directrice générale
I.R.I.R.

Hélène Wavroch
Vice-présidente
Directrice des relations patronales et syndicales et de l'administration
I.R.I.R.

Vacant
Vice-président
I.R.I.R.

Diane Bellemare
Professeure d'économie
Département des sciences administratives
Université du Québec à Montréal

Yvan Blain
Ancien sous-ministre du Travail
Chargé de cours en relations du travail
Université du Québec à Montréal

Nicole Blouin
Présidente
N.B. Communication relations publiques inc.

Jean Boivin
Professeur titulaire
Département des relations industrielles
Université Laval

François Charbonneau
Directeur général
Association des optométristes du Québec

Jean-Guy Duchaine
Vice-président, ressources humaines
Le Groupe Ro-Na Dismat inc.

Michel Grant
Professeur titulaire
Département des sciences administratives
Université du Québec à Montréal

Renée Lacoursière
Directrice des services linguistiques et des relations publiques
Bell Canada

Maurice Lemelin
Professeur titulaire
École des hautes études commerciales

Roland Thériault
Associé principal
William M. Mercer Limitée

Secrétaire (non-membre)
Elaine Baxter McLeay
Secrétaire générale et directrice des communications
I.R.I.R.

Dans l'ordre habituel: MM. et Mmes Maurice Lemelin, Jean Boivin, Michel Grant, Renée Lacoursière, Diane Bellemare, Hélène Wavroch, vice-présidente, Nicole Poupart Gendreau, présidente-directrice générale, Yvan Blain et François Charbonneau. Ne figurent pas sur cette photo madame Nicole Blouin et messieurs Roland Thériault et Jean-Guy Duchaine.

Réalisations

Direction de la recherche

Les travaux de la Direction de la recherche permettent à l'I.R.I.R. de rendre compte de façon neutre et objective de l'état et de l'évolution de la rémunération globale au Québec. Comme chaque année, le rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. a été l'une des priorités du programme de recherche pour l'exercice 1991-1992. Contrairement aux autres années, l'Institut a publié les deux parties de ce rapport à des périodes différentes. La première partie portant sur la comparaison de l'état de la rémunération globale est parue en mai 1991. La publication de cette partie au printemps a permis d'offrir l'analyse des résultats de la comparaison de l'état de la rémunération six mois plus tôt que d'ordinaire. La deuxième partie étudiant l'évolution de la rémunération est parue en novembre 1991 afin de tenir compte de la disponibilité des données requises à cette analyse.

Les recherches de l'I.R.I.R. sont à la fine pointe du domaine de la rémunération

Au cours de cet exercice, l'Institut a réussi à obtenir l'accès aux données brutes de l'Enquête sur la rémunération globale des emplois repères au Québec menée par le Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail. C'est l'une des principales enquêtes que l'Institut utilise dans le cadre du rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. Un protocole d'entente a été signé entre l'Institut et le ministère du Travail permettant à l'I.R.I.R. l'accès aux données brutes de l'enquête à partir de 1992. En conséquence, en 1992-1993, l'Institut consacrera beaucoup d'énergie à se préparer à l'utilisation des données brutes pour la production du Neuvième rapport.

Certains travaux relatifs au rapport sur les constatations ont donné lieu à plusieurs publications. Ainsi est parue une étude sur les méthodologies d'enquête de la rémunération des ingénieurs de même qu'une analyse du traitement des données sur la rémunération des professionnels du secteur public suite à la nouvelle classification de cette catégorie d'emplois par le Conseil du trésor. Une autre publication expliquait la méthodologie des coûts simulés et le choix de la méthode d'évaluation actuarielle utilisée par l'Institut pour calculer la valeur totale des avantages sociaux et des conditions de travail.

Six documents portant sur les développements méthodologiques et les aspects statistiques relatifs à la comparaison de la rémunération faite par l'I.R.I.R. ont été mis à la disposition des parties patronales et syndicales du secteur public. Un premier document présente une synthèse du contenu des cinq autres rapports en faisant abstraction des aspects techniques qui leur sont rattachés. Il donne un bon aperçu de l'évolution méthodologique des travaux de l'Institut. Chacun des autres documents traite d'un aspect particulier des dernières améliorations apportées à la comparaison.

De plus, des travaux de recherche ont été entrepris pour décider de la prise en considération ou non des effectifs "hors échelle" dans le calcul des salaires moyens ainsi que pour examiner la possibilité de présenter des informations additionnelles sur les échelles salariales dans le rapport sur les constatations de l'I.R.I.R.

La comparaison de l'évolution de la rémunération est un autre dossier prioritaire pour l'Institut. L'I.R.I.R. a entrepris une étude sur l'évolution des salaires et de la rémunération globale. Un document d'orientation sera produit et devrait normalement faire l'objet d'une consultation auprès des parties patronales et syndicales au cours du prochain exercice. De

cette consultation découleront les suites à donner à cette recherche.

Par ailleurs, l'Institut a accordé une attention particulière aux emplois du secteur public qui ne font pas partie actuellement de sa comparaison de la rémunération. Un grand nombre des emplois non enquêtés n'ont pas de point de comparaison avec le reste du marché québécois. Aussi, les enseignants, qui constituent un groupe important dans le secteur public, font-ils présentement l'objet d'une étude. Celle-ci vise à tracer un portrait des enseignants du secteur public et propose des éléments de réflexion pour la comparaison de la rémunération de ce groupe. Ce document devrait également faire l'objet d'une consultation auprès des parties à la négociation.

De plus, l'Institut veut s'assurer que les emplois repères utilisés dans la comparaison de la rémunération permettent une bonne représentation du secteur public. Un document d'orientation en cours déterminera les différents critères devant être pris en considération pour la sélection d'emplois repères représentatifs.

L'étude commencée lors de l'exercice financier précédent et qui vise à mesurer l'impact des rajustements reliés aux relativités salariales dans le secteur public sur la comparaison de la rémunération s'est poursuivie au cours de cet exercice et continuera durant le prochain. Les membres du groupe de travail composé de représentants des parties patronales et syndicales demandent que cette étude soit élargie à l'ensemble des emplois du secteur public. Le secteur des "autres salariés québécois" fait également l'objet d'une recherche visant à déterminer l'existence de rajustements reliés à l'équité salariale ou aux relativités salariales.

La Direction de la recherche a assuré le contenu des deux séminaires portant sur la méthodologie des déboursés et des coûts simulés que l'Institut a mis sur pied pour les parties patronales et syndicales. Par ailleurs, elle a présenté les travaux de l'I.R.I.R. aux étudiants de plusieurs universités.

En affinant et diversifiant ses analyses au cours du prochain exercice, la Direction de la recherche visera à donner un portrait encore plus fidèle de la rémunération globale au Québec.

Direction des relations patronales et syndicales

La Direction des relations patronales et syndicales est appelée à consolider un lien d'échange privilégié entre l'I.R.I.R. et les parties à la négociation. Elle fournit aussi un support conseil auprès de la présidence et des Directions de la recherche et des communications pour ce qui est des relations patronales et syndicales au Québec.

Au cours de l'exercice 1991-1992, l'Institut a matérialisé son projet de séminaires et a intégré ceux-ci à ses mécanismes de rapprochement des parties. L'I.R.I.R. a tenu deux séminaires qui portaient sur chacune de ses méthodes de comparaison de la rémunération globale. Les séminaires ont été présentés à Montréal et à Québec de façon à les rendre accessibles au plus grand nombre de personnes possible parmi les parties. Le contenu des séminaires est assuré par la Direction de la recherche; la D.R.P.S. procède à l'encadrement, au suivi et à l'évaluation du processus.

La D.R.P.S. consolide un lien privilégié entre l'I.R.I.R. et les parties à la négociation

Le groupe de travail sur l'impact des relativités salariales sur la comparaison, mis sur pied durant l'exercice précédent, a continué ses travaux et a aussi contribué au rapprochement de l'I.R.I.R. avec les parties. À cet effet, les discussions du groupe de travail se poursuivent. Il s'agit d'un long processus compte tenu de la multitude de données qui doivent être traitées.

De plus, la D.R.P.S. a assuré la sensibilisation du personnel de l'Institut au contexte des relations du travail au Québec, et ce, principalement dans le secteur public. Des sessions de formation ont donc été tenues afin de présenter l'évolution du processus de négociation dans le secteur public ainsi qu'un portrait des différents acteurs de ce secteur.

La préparation d'une proposition pour la révision de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic a été un projet d'importance pour la D.R.P.S. au cours de cet exercice. Ce projet fait suite à la création par le gouvernement d'un comité tripartite pour la révision de la loi. Cette proposition concerne les articles ayant trait à l'I.R.I.R. et vise à faciliter la pleine réalisation du mandat de l'Institut.

Dans le cadre de ses activités continues, la D.R.P.S. collabore particulièrement avec la Direction de la recherche au processus de production des rapports; elle apporte à l'I.R.I.R. des informations sur les relations du travail au Québec pouvant influencer les travaux de recherche. Elle assure la présence de l'Institut dans les milieux des relations du travail ou encore lors d'événements comme le Forum sur l'emploi, les colloques du Conseil du patronat du Québec, le Congrès des conseillers en relations industrielles, etc.

Pour le prochain exercice, il sera particulièrement important pour la D.R.P.S. de suivre de très près les dossiers de relations du travail dans les secteurs public et parapublic.

Les séminaires et les groupes de travail continueront d'être les mécanismes de rapprochement privilégiés afin de consolider les liens de l'I.R.I.R. avec les parties. Il en est de même pour un projet visant la création d'une banque de données sur la clientèle de l'Institut qui devra permettre de connaître la représentativité des différents syndicats par sous-secteurs, selon les emplois repères, etc. Enfin, tout le dossier de la révision de la loi sur le régime de négociation continuera d'être un sujet d'intérêt.

Direction des communications

La Direction des communications a pour mission de contribuer à augmenter la crédibilité et la visibilité de l'I.R.I.R. en faisant connaître son rôle, ses activités et ses réalisations. Cet effort de mise en valeur de l'Institut est notamment dirigé vers la clientèle prioritaire de ce dernier, soit les parties patronales et syndicales du secteur public. Mais il s'exerce aussi sur les centres d'influence en rémunération (associations, universités, consultants, médias). Il vise enfin le public en général. La Direction des communications fait profiter de son expérience et de ses outils les autres directions appelées à transiger avec ces clientèles.

La Direction des communications a travaillé de concert avec la Direction de la recherche à la réalisation des deux parties du Septième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. Dans le cadre de ce projet, la Direction des communications a assuré la révision du rapport et sa production technique. Elle a par ailleurs collaboré de façon importante à la production de brochures rassemblant sous une forme accessible à un public élargi les faits saillants des deux parties de ce rapport. Enfin, elle a révisé neuf autres rapports de recherche dont les titres se trouvent en annexe.

La Direction des communications fait connaître l'expertise de l'I.R.I.R. auprès de ses publics

En 1991-1992, la Direction des communications a produit le rapport annuel de l'exercice précédent. Ce document a adopté une présentation, une structure et un style plus dynamiques.

Dans le but de mieux faire connaître l'Institut au grand public, la Direction des communications a eu recours aux médias pour annoncer la composition du nouveau comité consultatif et pour rendre publiques les principales conclusions du rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. Sept communiqués et une fiche méthodologique ont été réalisés et la couverture de presse a été très satisfaisante, particulièrement pour la seconde partie du Septième rapport. La Direction des communications a par ailleurs relancé cette année son bulletin "I.R.I.R. info" qui renseigne un public maintenant mieux ciblé sur les orientations et les activités de l'Institut ainsi que sur les résultats des travaux de recherche de l'organisme.

L'I.R.I.R. rencontre aussi le public des milieux de la rémunération et des relations du travail à son kiosque d'information. Ainsi, il a participé à quatre colloques ou congrès organisés par l'Université Laval, les Conseillers en relations industrielles du Québec, l'Université de Montréal et l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec.

La Direction des communications traite des commandes de publications et a continué cette année à élargir l'accès à celles-ci.

Enfin, elle a répondu à 525 demandes d'information du grand public et a produit un nouveau dépliant institutionnel qui a été bien accueilli.

La Direction des communications a par ailleurs une fonction permanente de conseil auprès de la présidence et des autres directions. Son expertise est particulièrement mise à contribution lorsque l'Institut doit transiger avec la presse ou effectuer des présentations publiques ou des séminaires. Sur le plan interne, elle est consultée sur des questions d'ordre linguistique. Selon l'objectif permanent de l'Institut, des efforts soutenus ont été faits cette année pour fournir aux employés les informations, les conseils et les outils nécessaires au maintien d'un français d'une haute qualité dans toutes les communications de l'Institut.

Au cours du prochain exercice, la Direction des communications continuera à promouvoir l'expertise de l'I.R.I.R. dans les divers milieux où il interagit.

Direction administrative

Le mandat général de l'administration est d'assurer le développement, la mise à jour et l'application des procédures et politiques administratives et financières de l'I.R.I.R.

La Direction administrative doit soutenir les activités des autres directions de l'Institut en matière de ressources humaines et matérielles. Par ailleurs, elle est responsable du développement et du fonctionnement du centre de documentation.

Au cours de l'année 1991-1992, la Direction administrative a collaboré avec la Direction générale à la mise en place d'un plan organisationnel de développement.

De plus, elle a procédé à une refonte des politiques et procédures administratives et financières. Un de ses objectifs a été de développer une nouvelle politique salariale et d'en concevoir le processus d'implantation.

La Direction administrative vise l'excellence de l'Institut dans la gestion des ressources, contribuant ainsi à la réalisation de produits de qualité

Par ailleurs, elle a participé étroitement au recrutement, à la sélection et à l'embauche du personnel professionnel, technique et de soutien selon le plan d'effectifs prévu. Elle a également vu à l'encadrement des nouveaux employés.

Parmi ses diverses activités continues, la Direction administrative joue un rôle-conseil, de soutien et d'information, auprès de l'ensemble du personnel ainsi que de chacune des directions, tant au niveau des conditions de travail, de l'application des avantages sociaux, des politiques et procédures que du fonctionnement général.

Elle assure l'approvisionnement d'outils et de matériaux nécessaires à chaque secteur d'activités. Sur le plan de la gestion immobilière, la Direction administrative a poursuivi la coordination entre les différents intervenants gouvernementaux et l'Institut.

De plus, elle prépare et fait approuver des modifications au règlement sur les effectifs, normes et barèmes de l'Institut (C.T.).

Soucieux du développement professionnel de ses ressources humaines, l'Institut a consacré à la formation et au perfectionnement une moyenne de 2,9 jours-personne pour le personnel d'encadrement, 2,7 jours-personne pour les professionnels et 2,4 jours-personne pour le personnel technique et de soutien.

Pour l'année 1992-1993, la Direction administrative continuera à assurer la bonne gestion des ressources de l'I.R.I.R. en fonction des objectifs établis.

Application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

La Direction administrative est responsable de l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics.

À cet effet, les employés, les clients et les visiteurs sont informés de l'interdiction de fumer dans certains locaux de l'Institut. Des affiches placées en évidence identifient clairement les lieux visés.

Aucun avis d'infraction n'a été émis par le responsable de l'I.R.I.R. durant l'année en cours.

Secrétariat général

Le secrétariat général soutient les activités du conseil d'administration et du comité consultatif en coordonnant l'organisation et le suivi des réunions et la préparation des procès-verbaux de celles-ci.

Le rôle de greffier de l'Institut incombe également à la secrétaire générale. Le service a par ailleurs le mandat de coordonner la préparation de la documentation requise annuellement pour l'étude des crédits et d'assurer le dépôt du rapport annuel de l'Institut à l'Assemblée nationale.

Le secrétariat général soutient les activités du conseil d'administration et du comité consultatif et veille à l'application de certaines lois touchant l'I.R.I.R.

La secrétaire générale est responsable de l'application, au sein de l'Institut, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que de la Loi sur les archives. Aucune demande n'a été adressée à l'Institut en 1991-1992 en vertu de la première loi. Pour ce qui est de la Loi sur les archives, l'Institut a commencé à examiner les mécanismes d'élaboration d'un calendrier de conservation de ses données informatiques.

Enfin, la secrétaire générale s'assure que les communications internes et externes de l'I.R.I.R. sont conformes aux dispositions de la Charte de la langue française.

Services financiers

Les Services financiers de l'I.R.I.R. s'assurent que les dépenses des différentes unités administratives sont en conformité avec le budget et les politiques et procédures de l'I.R.I.R. Ils sont responsables des opérations comptables de l'Institut ainsi que de la paye du personnel.

Les services financiers assurent une bonne utilisation des fonds publics

Au cours de l'année, les Services financiers ont connu l'ajout d'un poste d'agent de bureau à temps partiel. Les employés peuvent maintenant, grâce à des modifications du système de paye, avoir plus de détails sur les différentes composantes de leur salaire brut.

La subvention autorisée pour cet exercice était de 2 171 800 $. Les mesures restrictives mises en place par l'Institut quant aux autorisations de dépenses et un meilleur contrôle de celles-ci ont permis à l'I.R.I.R. de terminer l'année financière avec un surplus.

Services informatiques

Les Services informatiques de l'Institut sont responsables du développement informatique, du soutien aux utilisateurs, de l'achat de l'équipement et de son bon fonctionnement.

Suivant leur objectif permanent, les Services informatiques continuent d'optimiser l'utilisation du système informatique et mettent à la disposition des usagers des logiciels de plus en plus nombreux, spécialisés et performants.

Les services informatiques maximisent l'efficacité du personnel de l'I.R.I.R.

Cette année, les Services informatiques ont procédé à l'installation d'un nouveau serveur, d'une nouvelle version du logiciel réseau et d'un système de copies de sécurité. L'activité principale a été la poursuite du développement d'une programmation spécifique à l'Institut en support à sa comparaison de la rémunération.

Pour la prochaine année, la majeure partie des efforts des Services informatiques portera sur la programmation permettant de calculer la rémunération globale à partir des données brutes du C.R.S.M.T.

Personnel de l'Institut au 31 mars 1992

Direction générale

Présidente-directrice générale	**Nicole Poupart Gendreau**
Secrétaire de direction	Danielle Lepage
Coordonnateur des services informatiques et financiers	Jean-Guy Cloutier
Technicien en informatique	Guy Roy
Agente de bureau	Ghyslaine Michaud

Direction de la recherche

Vice-président	Vacant
Directrice de la recherche	**Martine Nadeau (par intérim)**
Secrétaire	Lucie Pelletier
Directrice adjointe de la recherche	Martine Nadeau
Secrétaire	Marie Vézina
Conseillère en rémunération	Christiane Lamarre
Analyste en rémunération	Dominique Gérin-Lajoie
Analyste en rémunération	Linda Jacques
Analyste en rémunération	Nathalie Mongeau
Analyste en rémunération	Marianne Plourde
Analyste en rémunération	Claude Vecerina
Économiste	Josée Perreault
Mathématicien-statisticien	Yves Leblond

Direction des relations patronales et syndicales

Vice-présidente et directrice des relations patronales et syndicales	**Hélène Wavroch**
Conseillère en relations patronales et syndicales	Lyne Drapeau
Analyste en relations patronales et syndicales	Patricia Lapierre

Direction de l'administration

Vice-présidente et directrice de l'administration	**Hélène Wavroch**
Secrétaire	Diane Bell
Coordonnatrice des services administratifs	Hélène Sirois
Technicienne en administration	Jocelyne Boisjoly
Secrétaire-réceptionniste	Ghislaine Leclaire
Bibliotechnicienne	Diane Bell (par intérim)

Secrétariat général et direction des communications

Secrétaire générale et directrice des communications	**Elaine Baxter McLeay**
Secrétaire	Johanne Charland
Agent d'information	Michel Durand

Etats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1992

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération au 31 mars 1992 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Québec, le 8 mai 1992

Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	1 406 721 $	1 265 495 $
Conseillers en rémunération	800	53 627
Honoraires professionnels	21 106	37 691
Représentation et déplacement	58 320	75 929
Loyer - Société immobilière du Québec	183 518	182 441
Mobilier, équipement et améliorations locatives	47 695	50 130
Communications	10 598	17 264
Abonnements, cotisations et congrès	64 745	48 876
Impression	74 812	91 718
Fournitures et frais de bureau	77 381	75 537
Intérêts et frais bancaires	1 997	7 399
	1 947 693	**1 906 107**
Revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires	41 852	9 295
Vente de rapports	4 814	4 206
	46 666	**13 501**
Excédent des dépenses sur les revenus	1 901 027	1 892 606
Subvention du gouvernement du Québec	2 171 800	2 008 200
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses	270 773	115 594
Excédent au début	235 342	119 748
Excédent à la fin	**506 115 $**	**235 342 $**

Bilan au 31 mars 1992

	1992	1991
Actif		
À court terme		
Encaisse	266 524 $	139 842 $
Dépôt à terme - au coût	494 195	297 741
Débiteurs	8 526	2 856
Frais payés d'avance	13 098	14 683
	782 343 $	**455 122 $**
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	276 228 $	219 780 $
Excédent	506 115	235 342
	782 343 $	**455 122 $**

Pour le conseil d'administration

Nicole Poupart Gendreau, présidente

Hélène Wavroch, vice-présidente

Notes complémentaires
31 mars 1992

1. Constitution, fonction et financement

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., chapitre R-8.2). Il a pour fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements publics, au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine, d'autre part.

Les sommes requises pour les opérations de l'Institut sont payées à même les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère du Travail (programme 2).

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement et les améliorations des aires locatives sont imputés aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

Publications de l'Institut en 1991-1992

Rapports sur les constatations de l'I.R.I.R.

IRI-062 *Septième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R., partie I: état comparé de la rémunération globale des salariés du secteur public et parapublic et des autres salariés québécois,* Montréal, mai 1991, 102 p.

IRI-063 *Septième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R., partie I: faits saillants,* Montréal, mai 1991, 8 p.

IRI-067 *Septième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R., partie II: évolution comparée de la rémunération globale des salariés du secteur public et parapublic et des autres salariés québécois,* Montréal, novembre 1991, 38 p.

IRI-068 *Septième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R., partie II: faits saillants,* Montréal, novembre 1991, 6 p.

Autres rapports

IRI-061 *Les approches de comparaison salariale et le questionnement relatif à la rémunération des ingénieurs du gouvernement du Québec,* Montréal, avril 1991, 79 p.

IRI-064 *Présentation sommaire de la méthodologie des coûts simulés et choix d'une méthode d'évaluation actuarielle,* Montréal, juillet 1991, 13 p.

IRI-065 *Rapport annuel 1990-1991,* Montréal, juin 1991, 24 p.

IRI-066 *Les professionnels du secteur public: changements à la classification et options méthodologiques pour la comparaison,* Montréal, octobre 1991, 46 p.

IRI-071 *Comparaison de la rémunération: développements méthodologiques et aspects statistiques. Présentation des documents,* Montréal, mars 1992, 3 p.

IRI-072 *Comparaison de la rémunération: développements méthodologiques et aspects statistiques. Utilisation de données estimées aux fins de la comparaison de la rémunération globale,* Montréal, mars 1992, 19 p.

IRI-073 *Comparaison de la rémunération: développements méthodologiques et aspects statistiques. Mesures de précision relatives aux avantages sociaux et à la rémunération globale (méthode des déboursés),* Montréal, mars 1992, 48 p.

IRI-074 *Comparaison de la rémunération: développements méthodologiques et aspects statistiques. Calculs des indices de rémunération et des coefficients de variation pour les catégories d'emplois et pour l'ensemble des emplois repères,* Montréal, mars 1992, 45 p.

IRI-075 *Comparaison de la rémunération: développements méthodologiques et aspects statistiques. Test statistique permettant de déterminer le statut comparatif du secteur public,* Montréal, mars 1992, 7 p.

IRI-076 *Comparaison de la rémunération: développements méthodologiques et aspects statistiques. Test statistique sur la différence d'indices de la rémunération,* Montréal, mars 1992, 12 p.